

Image not found or type unknown



Compteur d'eau et droit de passage

Par **evilking**, le **16/08/2012** à **07:59**

Bonjour,

J'aimerais avoir des conseils je viens d'acheter un appartement dans une maison qui a été divisé en 3 (rez de chaussée, 1er et les combles).

Le propriétaire de la maison qui ma vendu l'appartement continu de faire des travaux dans les combles, et quand il m'a vendu l'appartement il me la vendu sans compteur d'eau individuel. Il m'a dit que la société des eaux passera plus tard en même temps que pour l'appartement en cours de travaux.

Le problème est que l'arrivée d'eau se trouve dans mon jardin et il me signale que les autres copropriétaire auront un droit de passage dans mon jardin pour accéder à leurs compteurs. Cela ne me convient pas il doit rendre les compteurs accessible à tout le monde dans une partie commune et non une partie privative.

Pouvez vous me consignée à t il le droit de le laisser sur mon terrain et me dire cela ?

Cordialement

Par **janus2fr**, le **16/08/2012** à **08:23**

Inutile de poster plusieurs fois votre question...